

DOSSIER DE REPERAGE AVANT TRAVAUX



Désignation du ou des bâtiments

2 Place René CASSIN
83300 DRAGUIGNAN

Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 989

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

, Lot numéro : NC

Périmètre de repérage :

Un immeuble en centre ville, anciennement exploité en Salles de Cinéma.

Désignation du propriétaire

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN
247, Rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN

Objet de la mission :

Exposition au plomb (CREP), Plomb avant Travaux.

Les documents à notre entête réalisés à l'occasion d'une précédente transaction ne peuvent être cités ni recopiés en tout ou partie sans l'accord exprès de l'Expert. Les diagnostics qu'il établit bénéficient de la protection édictée par la loi du 11 mars 1957. Le Client, son Mandataire ou autre ne peut à aucun moment, à aucun titre et sans autorisation écrite de l'Expert, utiliser dans une autre affaire ou une autre transaction les documents, dossiers, minutes, copies ou diagnostics dont il pourrait disposer sauf à payer, chaque fois, à l'Expert les honoraires correspondants. Les reproductions complètes ou en partie ainsi que l'usage total ou partiel devront être dûment autorisés par écrit par l'Expert.

EXPERT'IMO SARL - 53, Boulevard des Martyrs de la Résistance - 83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04 94 67 12 77 - Port : 06 68 12 83 83 - E.mail : expertimo.83@gmail.com

Siret : 922 170 303 00015 - RCS Draguignan - Code APE 7120B - Assurance professionnelle « AXA France IARD n° 10583931804 »

N° de TVA intracommunautaire : FR14 922 170 303

Draguignan, le 07/10/2024

SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS

Cette page de synthèse qui ne peut être utilisée indépendamment des rapports complets, ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.

Désignation du ou des bâtiments

2 Place René CASSIN 83300 DRAGUIGNAN
Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 989

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , *Lot numéro : NC*

Périmètre de repérage : **Un immeuble en centre ville, anciennement exploité en Salles de Cinéma.**

Date de construction : **Non communiqué (antérieur au 01/07/1997) --- Propriétaire : SAIEM de construction de DRAGUIGNAN**

	Diagnostics	Conclusions
	CREP	En mode avant travaux le tableau des mesures fait office de conclusion.

EXPERT'IMO
53 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN
☎ 06 68 12 83 83 / 06 60 62 04 63
expertimo.83@gmail.com
922 170 303 RCS Draguignan

NB 1 : Les documents à notre entête réalisés à l'occasion d'une précédente transaction ne peuvent être cités ni recopiés en tout ou partie sans l'accord exprès de l'Expert. Les diagnostics qu'il établit bénéficient de la protection édictée par la loi du 11 mars 1957. Le Client, son Mandataire ou autre ne peut à aucun moment, à aucun titre et sans autorisation écrite de l'Expert, utiliser dans une autre affaire ou une autre transaction les documents, dossiers, minutes, copies ou diagnostics dont il pourrait disposer sauf à payer, chaque fois, à l'Expert les honoraires correspondants. Les reproductions complètes ou en partie ainsi que l'usage total ou partiel devront être dûment autorisés par écrit par l'Expert.

NB2 : Le cabinet n'est pas responsable des diagnostics, contrôles, conseils et/ou avis obligatoires ou non qui ne sont pas expressément indiqués par le présent dossier et notamment le diagnostic de l'installation d'assainissement individuel pour lequel seul le Service Public est compétent. (SPANC ou société concessionnaire désignée par la collectivité publique)

EXPERT'IMO SARL - 53, Boulevard des Martyrs de la Résistance - 83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04 94 67 12 77 - Port : 06 68 12 83 83 - E.mail : expertimo.83@gmail.com

Siret : 922 170 303 00015 - RCS Draguignan - Code APE 7120B - Assurance professionnelle « AXA France IARD n° 10583931804 »

N° de TVA intracommunautaire : FR14 922 170 303

REPERAGE PLOMB

RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX DANS LES REVETEMENTS ET MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION

Adresse du bien immobilier

2 Place René CASSIN
83300 DRAGUIGNAN
Section cadastrale AB, Parcelle(s) n° 989

Type de bâtiment : Ancien CINEMA

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Propriétaire :

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard- 83300 DRAGUIGNAN

Donneur d'ordre :

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN - 247, Rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN

Le repérage suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux

Nature des travaux :

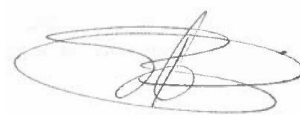
Rénovation / Réhabilitation : OUI

Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	BOUDSOCQ Herve
N° de certificat de certification	C2023-SE03-015 le 20/04/2023
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	WE.CERT
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10583931804
Date de validité :	31/12/2023

Ce repérage plomb avant travaux a été rédigé par BOUDSOCQ Herve le 07/10/2024.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce repérage n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Pb200i / 1274
Nature du radionucléide	57 Co
Date du dernier chargement de la source	14/02/2023
Activité à cette date et durée de vie de la source	185 MBq - 14/02/2025

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- D'après la Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- D'après la Norme NF X 46 035 juin 2021 relative au repérage plomb- Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de la construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	HEURESIS	
Modèle de l'appareil	Pb200i	
N° de série de l'appareil	1274	
Nature du radionucléide	57 Co	
Date du dernier chargement de la source	14/02/2023	Activité à cette date et durée de vie : 185 MBq - 14/02/2025
Autorisation ASN (DGSNR)	N° CODEP-MRS-2021-015247	Date d'autorisation 18/10/2018
	Date de fin de validité de l'autorisation : sans objet	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	M BOUDSOCQ Edouard	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	M. BOUDSOCQ EDOUARD	

Étalon : THERMOFISHER, SRM 2574, 0.71 mg/cm² ± 0.08 et SRM 2575, 0.31 ± 0.02

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
SRM 2574 Etalonnage entrée	1	07/10/2024	0,71 (+/- 0,1)
SRM 2574 Etalonnage sortie	410	07/10/2024	0,71 (+/- 0,1)
SRM 2575 Etalonnage entrée	1	07/10/2024	0.3 (+/- 0,3)
SRM 2575 Etalonnage sortie	410	07/10/2024	0.3 (+/- 0,3)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

Liste des locaux visités

Rez de chaussée 1 - HALL
 Rez de chaussée 1 - PALIER 1
 Rez de chaussée 1 - LOCAL 1
 Rez de chaussée 1 - ESCALIER 1
 Rez de chaussée 1 - ACCUEIL
 Rez de chaussée 1 - SANITAIRES 1
 Rez de chaussée 1 - WC 1
 Rez de chaussée 1 - SANITAIRES 2

Rez de chaussée 1 - LOCAL 4
 Rez de chaussée 1 - SALLE DE PROJECTION
 Rez de chaussée 1 - SORTIE DE SECOURS
 Rez de Chaussée 2 - SALLE DE CINEMA PRINCIPALE
 Rez de Chaussée 2 - CUVE FIOUL
 Rez de Chaussée 3 - DÉGAGEMENT 3
 Rez de Chaussée 3 - LOGE 4
 Rez de Chaussée 3 - LOGE 3

Rez de chaussée 1 - WC 2
Rez de chaussée 1 - WC 3
Rez de chaussée 1 - WC 4
Rez de chaussée 1 - ESCALIER 2
Rez de chaussée 1 - DÉGAGEMENT 1
Rez de chaussée 1 - ESCALIER 3
Rez de chaussée 1 - PALIER 2
Rez de chaussée 1 - LOCAL 2
Rez de chaussée 1 - LOCAL 3

Rez de Chaussée 3 - LOGE 2
Rez de Chaussée 3 - LOGE 1
Rez de Chaussée 3 - CHAUFFERIE 1
Rez de Chaussée 3 - CHAUFFERIE 2
Rez de Chaussée 3 - ESCALIERS EXTERIEURS NORD EST
1er étage 1 - DÉGAGEMENT 4
1er étage 1 - DÉGAGEMENT 5
1er étage 1 - SALLE DE CINEMA SECONDAIRE
1er étage 1 - ESCALIERS EXTERIEURS SUD OUEST 1er vers 2ème
2ème étage - SALLE DE PROJECTION 2

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

2ème étage - COMBLES (Planchers ne supportant le poids d'une personne)

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de repérage sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de repérage qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de repérage impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de repérage (UR) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UR et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de repérage, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de repérage (UR) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb.

NOTE : Une unité de repérage (UR) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Rez de chaussée 1 - HALL

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
3					partie haute (> 1 m)	0,63	
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
5					partie haute (> 1 m)	0,53	
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
7					partie haute (> 1 m)	0,05	
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
9					partie haute (> 1 m)	0,44	
10	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
11					partie haute (> 1 m)	0,02	
12	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
13					partie haute (> 1 m)	0,3	
14		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,05	
15					mesure 2	0,44	
-	A	Porte (P1)	Verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	A	Porte (P2)	Verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P2)	Verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement

Rez de chaussée 1 - PALIER 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
16		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,11	
17					mesure 2	0,47	
18	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
19					partie haute (> 1 m)	0,24	
20	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,65	
21					partie haute (> 1 m)	0,11	
22		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,42	
23					mesure 2	0,42	
24	A	HUISSERIE (H1)	Bois	Peinture	mesure 1	0,47	
25					mesure 2	0,34	

Rez de chaussée 1 - LOCAL 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
26		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,13	
27					mesure 2	0,02	
28	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
29					partie haute (> 1 m)	0,37	

30	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
31					partie haute (> 1 m)	0,22	
32	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
33					partie haute (> 1 m)	0,43	
34	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,27	
35					partie haute (> 1 m)	0,09	
36		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,53	
37					mesure 2	0,57	

Rez de chaussée 1 - ESCALIER 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
38		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,7	
39					mesure 2	0,56	
40	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
41					partie haute (> 1 m)	0,5	
42	A	LIMON	Bois	Peinture	mesure 1	0,03	
43					mesure 2	0,58	
44	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
45					partie haute (> 1 m)	0,63	
46	B	LIMON	Bois	Peinture	mesure 1	0,41	
47					mesure 2	0,28	
48		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21	
49					mesure 2	0,45	

Rez de chaussée 1 - ACCUEIL

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
50		Sol	Béton	Peinture	mesure 1	0,53	
51					mesure 2	0,28	
52	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
53					partie haute (> 1 m)	0,11	
54	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
55					partie haute (> 1 m)	0,4	
56	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
57					partie haute (> 1 m)	0,63	
58	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
59					partie haute (> 1 m)	0,25	
60	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
61					partie haute (> 1 m)	0,34	
62	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
63					partie haute (> 1 m)	0,42	
64		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,42	
65					mesure 2	0,04	

66	B	HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,67	
67					mesure 2	0,47	
68	B	HUISSERIE (H2)	bois	Peinture	mesure 1	0,07	
69					mesure 2	0,49	
70	E	HUISSERIE (H3)	bois	Peinture	mesure 1	0,62	
71					mesure 2	0,46	

Rez de chaussée 1 - SANITAIRES 1

Nombre d'unités de diagnostic : 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
72	A	Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,04	
73					mesure 2	0,4	
74		HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,1	
75					mesure 2	0,67	

Rez de chaussée 1 - WC 1

Nombre d'unités de diagnostic : 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
76		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,58	
77					mesure 2	0,24	
78	A	HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,23	
79					mesure 2	0,6	

Rez de chaussée 1 - SANITAIRES 2

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
80		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,49	
81					mesure 2	0,34	

Rez de chaussée 1 - WC 2

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
82		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,06	
83					mesure 2	0,62	
84	C	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,14	
85					Huisserie	0,04	
86	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0,5	
87					Huisserie	0,6	

Rez de chaussée 1 - WC 3

Nombre d'unités de diagnostic : 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
88		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,07	

89	A	Porte (P1)	bois	Peinture	mesure 2	0,16	
90					partie mobile	0,22	
91					Huisserie	0,51	

Rez de chaussée 1 - WC 4

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
92	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,18	
93					Huisserie	0,04	

Rez de chaussée 1 - ESCALIER 2

Nombre d'unités de diagnostic : 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
94		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,56	
95					mesure 2	0,01	
96	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
97					partie haute (> 1 m)	0,62	
98	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
99					partie haute (> 1 m)	0,67	
100		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,5	
101					mesure 2	0,54	

Rez de chaussée 1 - DÉGAGEMENT 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
102		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,09	
103					mesure 2	0,41	
104	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
105					partie haute (> 1 m)	0,48	
106	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
107					partie haute (> 1 m)	0,14	
108	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
109					partie haute (> 1 m)	0,57	
110	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
111					partie haute (> 1 m)	0,53	
112		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,67	
113					mesure 2	0,25	

Rez de chaussée 1 - ESCALIER 3

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
114		Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,67	
115					mesure 2	0,05	

116	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,69	
117					partie haute (> 1 m)	0,67	
118		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,51	
119					mesure 2	0,6	

Rez de chaussée 1 - PALIER 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
120	A	Sol	-	Moquette collée	mesure 1	0,56	
121					mesure 2	0,16	
122		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,53	
123					partie haute (> 1 m)	0,16	
124	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
125					partie haute (> 1 m)	0,64	
126		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,48	
127					mesure 2	0,46	
128	B	HUISserie (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,18	
129					mesure 2	0,18	

Rez de chaussée 1 - LOCAL 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	Béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
130	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
131					partie haute (> 1 m)	0,39	
132	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
133					partie haute (> 1 m)	0,51	
134	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
135					partie haute (> 1 m)	0,42	
136	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
137					partie haute (> 1 m)	0,63	
-		Marches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
138		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,28	
139					mesure 2	0,49	
140	C	HUISserie (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,58	
141					mesure 2	0,11	

Rez de chaussée 1 - LOCAL 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
142	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
143					partie haute (> 1 m)	0,65	

144	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,56	
145					partie haute (> 1 m)	0,39	
146	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
147					partie haute (> 1 m)	0,02	
148	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
149					partie haute (> 1 m)	0,21	
150		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,38	
151					mesure 2	0,4	

Rez de chaussée 1 - LOCAL 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
152	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
153					partie haute (> 1 m)	0,15	
154	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
155					partie haute (> 1 m)	0,65	
156	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
157					partie haute (> 1 m)	0,45	
158	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
159					partie haute (> 1 m)	0,09	
160		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,24	
161					mesure 2	0,43	
162	C	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
163					partie haute (> 1 m)	0,11	
164	C	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,25	
165					partie haute (> 1 m)	0,2	
166	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,34	
167					Huisserie	0,56	
168	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,67	
169					Huisserie	0,21	

Rez de chaussée 1 - SALLE DE PROJECTION

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
170		Sol	béton	Dalles plastiques	mesure 1	0,46	
171					mesure 2	0,23	
172	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,57	
173					partie haute (> 1 m)	0,35	
174	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
175					partie haute (> 1 m)	0,51	
176	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
177					partie haute (> 1 m)	0,64	
178	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	

179					partie haute (> 1 m)	0,37	
180					mesure 1	0,23	
181		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0,47	

Rez de chaussée 1 - SORTIE DE SECOURS

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
182	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
183					partie haute (> 1 m)	0,21	
184	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,59	
185					partie haute (> 1 m)	0,67	
186	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
187					partie haute (> 1 m)	0,09	
188		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,17	
189					mesure 2	0,3	

Rez de Chaussée 2 - SALLE DE CINEMA PRINCIPALE

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
190	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
191					partie haute (> 1 m)	0,13	
192					au centre (PEINTURE ROUGE)	4,4	
193	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
194					partie haute (> 1 m)	0,01	
195					au centre (PEINTURE ROUGE)	5,9	
196	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
197					partie haute (> 1 m)	0,16	
198					au centre	0,21	
199	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,61	
200					partie haute (> 1 m)	0,16	
201					au centre (PEINTURE ROUGE)	3,9	
202		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,31	
203					mesure 2	0,62	

Rez de Chaussée 2 - CUVE FIOUL

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
204		CUVE FIOUL	métal	peinture	mesure 1	0,6	
205					mesure 2	0,16	

Rez de Chaussée 3 - DÉGAGEMENT 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
206	A	Sol	-	Dalles plastiques	mesure 1	0,62	
207					mesure 2	0,59	
208					partie basse (< 1 m)	0,05	
209					partie haute (> 1 m)	0,03	
210					au centre	0,6	
211	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
212					partie haute (> 1 m)	0,67	
213					au centre	0,69	
214		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,09	
215					mesure 2	0,32	
216	B	HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,46	
217					mesure 2	0,18	

Rez de Chaussée 3 - LOGE 4

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
218	A	Sol	-	Dalles plastiques	mesure 1	0,38	
219					mesure 2	0,02	
220					partie basse (< 1 m)	0,19	
221					partie haute (> 1 m)	0,55	
222					au centre	0,53	
223	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
224					partie haute (> 1 m)	0,41	
225					au centre	0,29	
226	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
227					partie haute (> 1 m)	0,39	
228					au centre	0,11	
229	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
230					partie haute (> 1 m)	0,45	
231					au centre	0,06	
232		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,25	
233					mesure 2	0,58	

Rez de Chaussée 3 - LOGE 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
234	B	HUISSERIE (H2)	bois	Peinture	mesure 1	0,69	
235					mesure 2	0,51	
-		Sol	Béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
236	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	

237					partie haute (> 1 m)	0,18	
238					au centre	0,39	
239					partie basse (< 1 m)	0,47	
240	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,7	
241					au centre	0,1	
242					partie basse (< 1 m)	0,35	
243	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,65	
244					au centre	0,39	
245					partie basse (< 1 m)	0,02	
246	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,49	
247					au centre	0,13	
248		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,46	
249					mesure 2	0,13	

Rez de Chaussée 3 - LOGE 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
250					partie basse (< 1 m)	0,43	
251	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,11	
252					au centre	0,3	
253					partie basse (< 1 m)	0,18	
254	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,39	
255					au centre	0,49	
256					partie basse (< 1 m)	0,02	
257	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,12	
258					au centre	0,36	
259					partie basse (< 1 m)	0,67	
260	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,42	
261					au centre	0,56	
262					partie basse (< 1 m)	0,51	
263	E	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,15	
264					au centre	0,63	
265					partie basse (< 1 m)	0,48	
266	F	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,46	
267					au centre	0,32	
268		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,6	
269					mesure 2	0,67	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	briques de verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	briques de verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement

Rez de Chaussée 3 - LOGE 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
270	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
271					partie haute (> 1 m)	0,63	
272					au centre	0,58	
273	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
274					partie haute (> 1 m)	0,32	
275					au centre	0,13	
276	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
277					partie haute (> 1 m)	0,56	
278					au centre	0,49	
279	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,51	
280					partie haute (> 1 m)	0,2	
281					au centre	0,5	
282		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,31	
283					mesure 2	0,37	
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	briques de verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	briques de verre		Non mesurée	-	Absence de revêtement
284	D	HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,03	
285					mesure 2	0,07	

Rez de Chaussée 3 - CHAUFFERIE 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
286	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,68	
287					partie haute (> 1 m)	0,25	
288					au centre	0,18	
289	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
290					partie haute (> 1 m)	0,4	
291					au centre	0,19	
292	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
293					partie haute (> 1 m)	0,4	
294					au centre	0,3	
295	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
296					partie haute (> 1 m)	0,31	
297					au centre	0,08	
298		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,39	
299					mesure 2	0,43	
300	C	Porte (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
301					partie haute (> 1 m)	0,27	
302	C	Huisserie Porte (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	

303					partie haute (> 1 m)	0,51	
-----	--	--	--	--	----------------------	------	--

Rez de Chaussée 3 - CHAUFFERIE 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
304	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,51	
305					partie haute (> 1 m)	0,3	
306					au centre	0,44	
307	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	
308					partie haute (> 1 m)	0,41	
309					au centre	0,23	
310	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
311					partie haute (> 1 m)	0,7	
312					au centre	0,13	
313	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
314					partie haute (> 1 m)	0,58	
315					au centre	0,43	
316		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,26	
317					mesure 2	0,53	
318	A	HUISSERIE (H1)	bois	Peinture	mesure 1	0,25	
319					mesure 2	0,1	

Rez de Chaussée 3 - ESCALIERS EXTERIEURS NORD EST

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
320		Autre	métal	peinture	mesure 1	0,16	
321					mesure 2	0,13	

1er étage 1 - DÉGAGEMENT 4

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
322	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,62	
323					partie haute (> 1 m)	0,53	
324					au centre	0,54	
325	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
326					partie haute (> 1 m)	0,3	
327					au centre	0,44	
328	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
329					partie haute (> 1 m)	0,18	
330					au centre	0,69	
331	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	7,1	
332					au centre	5,6	

333	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	6.1	
334					au centre	4.4	
335	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	3.9	
336					au centre	4,8	
337		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,16	
338					mesure 2	0,53	
339	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,42	
340					Huisserie	0,36	
341	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,41	
342					Huisserie	0,3	
343	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,45	
344					Huisserie	0,61	
345	C	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,69	
346					Huisserie	0,62	
-	B	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-	Absence de revêtement

1er étage 1 - DÉGAGEMENT 5

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
347	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
348					partie haute (> 1 m)	0,39	
349					au centre	0,51	
350	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
351					partie haute (> 1 m)	0,58	
352					au centre	0,35	
353	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	
354					partie haute (> 1 m)	0,66	
355					au centre	0,51	
356	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
357					partie haute (> 1 m)	0,17	
358					au centre	0,36	
359		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,65	
360					mesure 2	0,16	

1er étage 1 - SALLE DE CINEMA SECONDAIRE

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
361	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
362					partie haute (> 1 m)	0,59	
363					au centre	0,44	
364	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	

365					partie haute (> 1 m)	0,18	
366					au centre	0,18	
367	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
368					partie haute (> 1 m)	0,2	
369					au centre	0,29	
370		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,09	
371					mesure 2	0,37	
372	B	POUTRELLE HORIZONTALE (PT1)	métal	peinture	mesure 1	4,4	
373					mesure 2	3,8	

1er étage 1 - ESCALIERS EXTERIEURS SUD OUEST 1er vers 2ème

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
374		Marches - Rampe	métal	peinture	mesure 1	5,5	
375					mesure 2	6,4	

2ème étage - SALLE DE PROJECTION 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol	béton		Non mesurée	-	Absence de revêtement
376	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
377					partie haute (> 1 m)	0,43	
378					au centre	0,06	
379	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,52	
380					partie haute (> 1 m)	0,35	
381					au centre	0,13	
382	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,68	
383					partie haute (> 1 m)	0,66	
384					au centre	0,53	
385	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,53	
386					partie haute (> 1 m)	0,42	
387					au centre	0,62	
388	B	Plafond	métal	peinture	mesure 1	0,24	
389					mesure 2	0,46	
390	A	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,29	
391					Huisserie	0,53	
392	A	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,14	
393					Huisserie	0,58	
394	A	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,18	
395	A	Porte intérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0,37	
396					Huisserie	0,28	
397	A	Porte extérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0,5	
398					Huisserie	0,56	
399	A	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	Huisserie	0,65	

400	A	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,34	
401					Huisserie	0,3	
402	A	Porte intérieure (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
403					partie haute (> 1 m)	0,45	
404	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
405					partie haute (> 1 m)	0,52	
406	A	Porte extérieure (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
407					partie haute (> 1 m)	0,63	
408	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	
409					partie haute (> 1 m)	0,44	

Constatations diverses :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SAIEM de construction de DRAGUIGNAN

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT

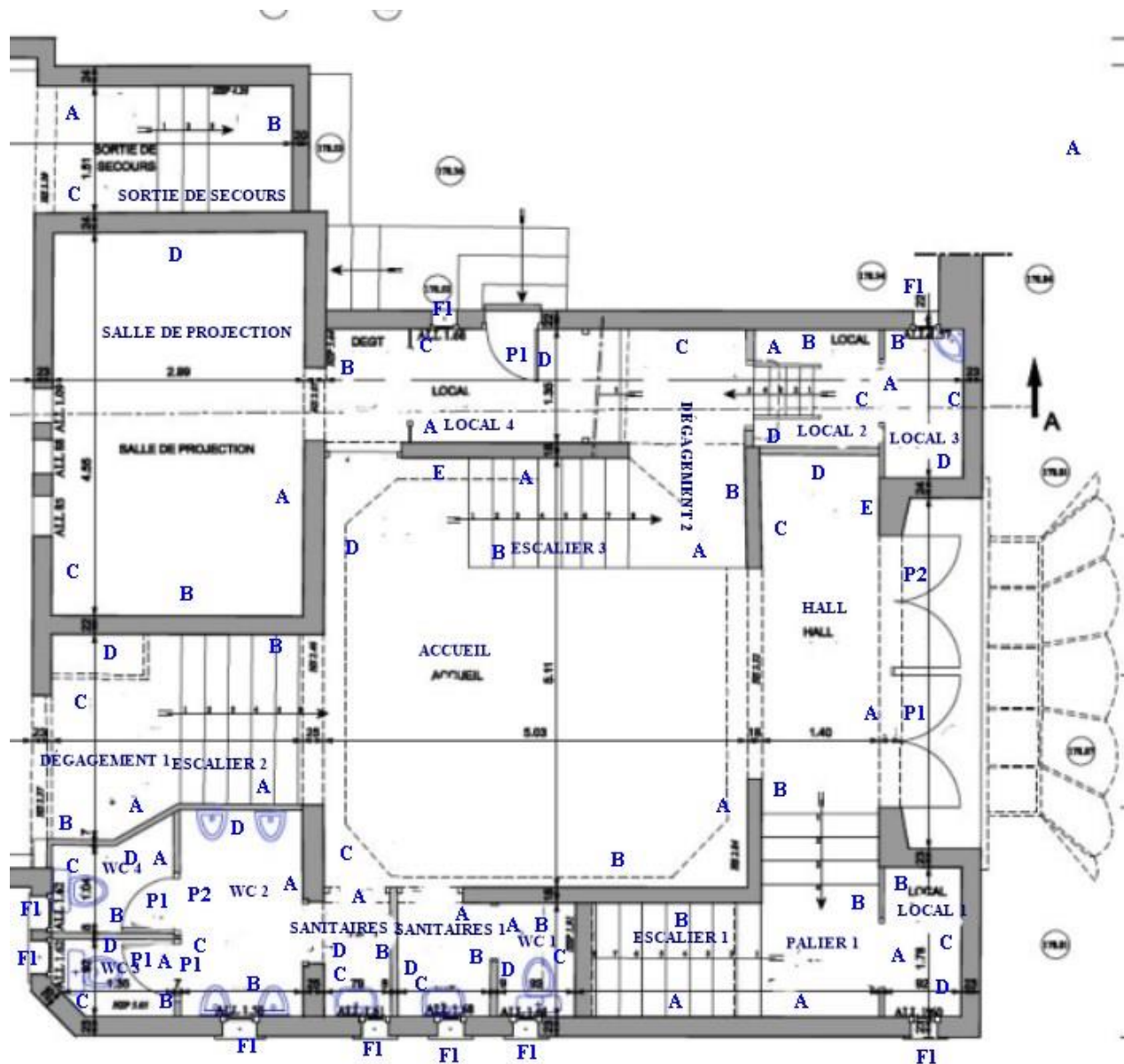
Fait à DRAGUIGNAN, le 07/10/2024

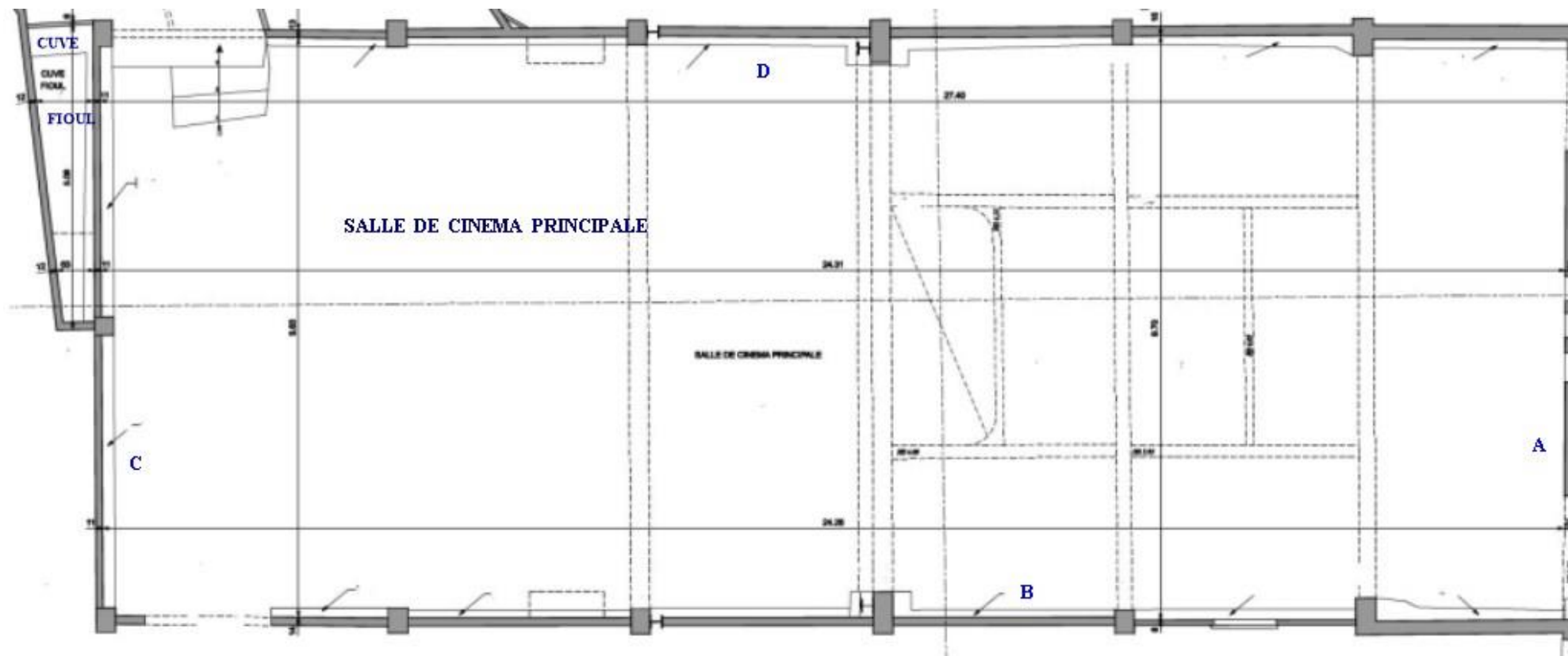
BOUDSOCQ Herve



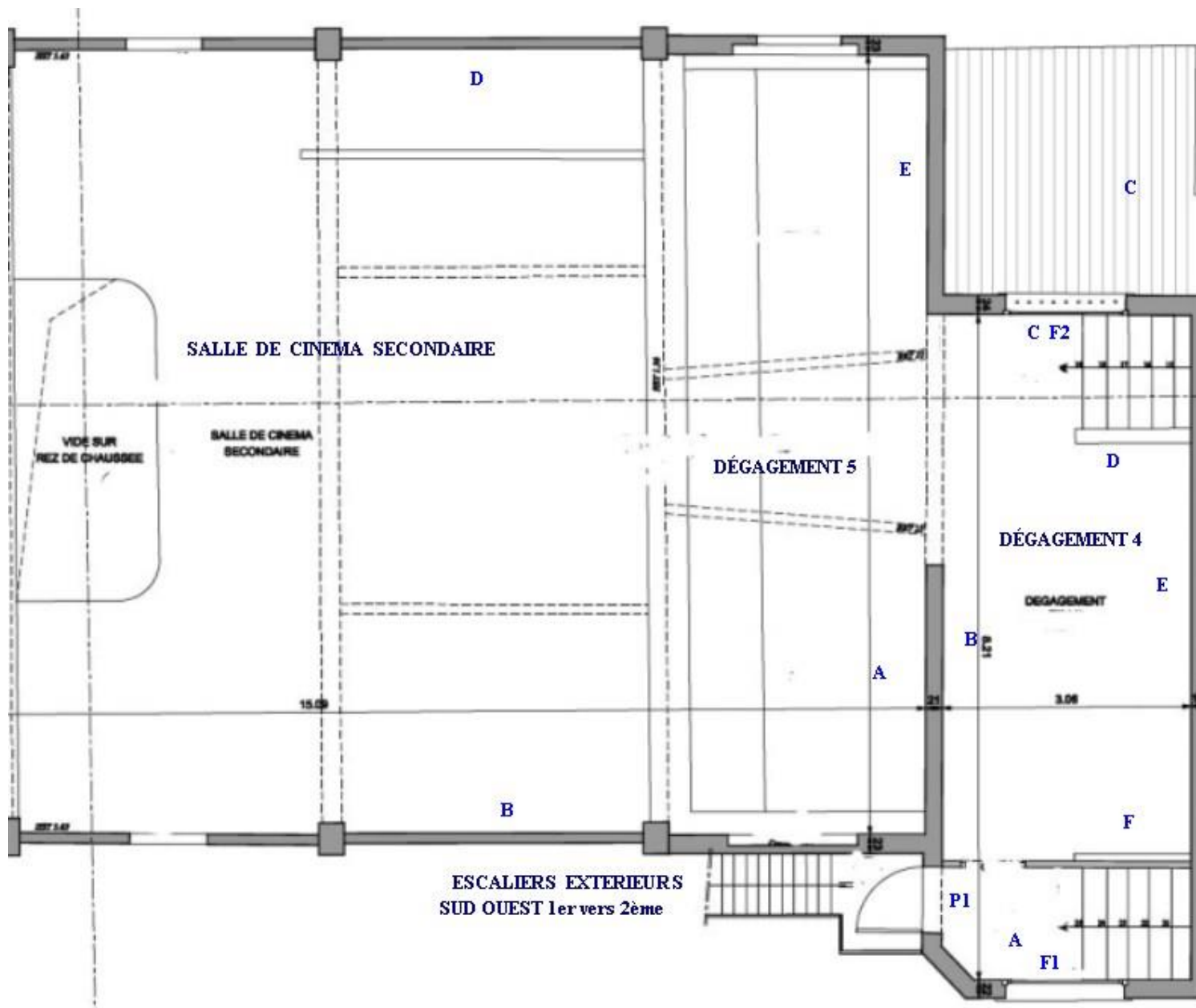
EXPERT'IMO
53 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN
☎ 06 68 12 83 83 / 06 60 62 04 63
expertimo.83@gmail.com
922 170 303 RCS Draguignan

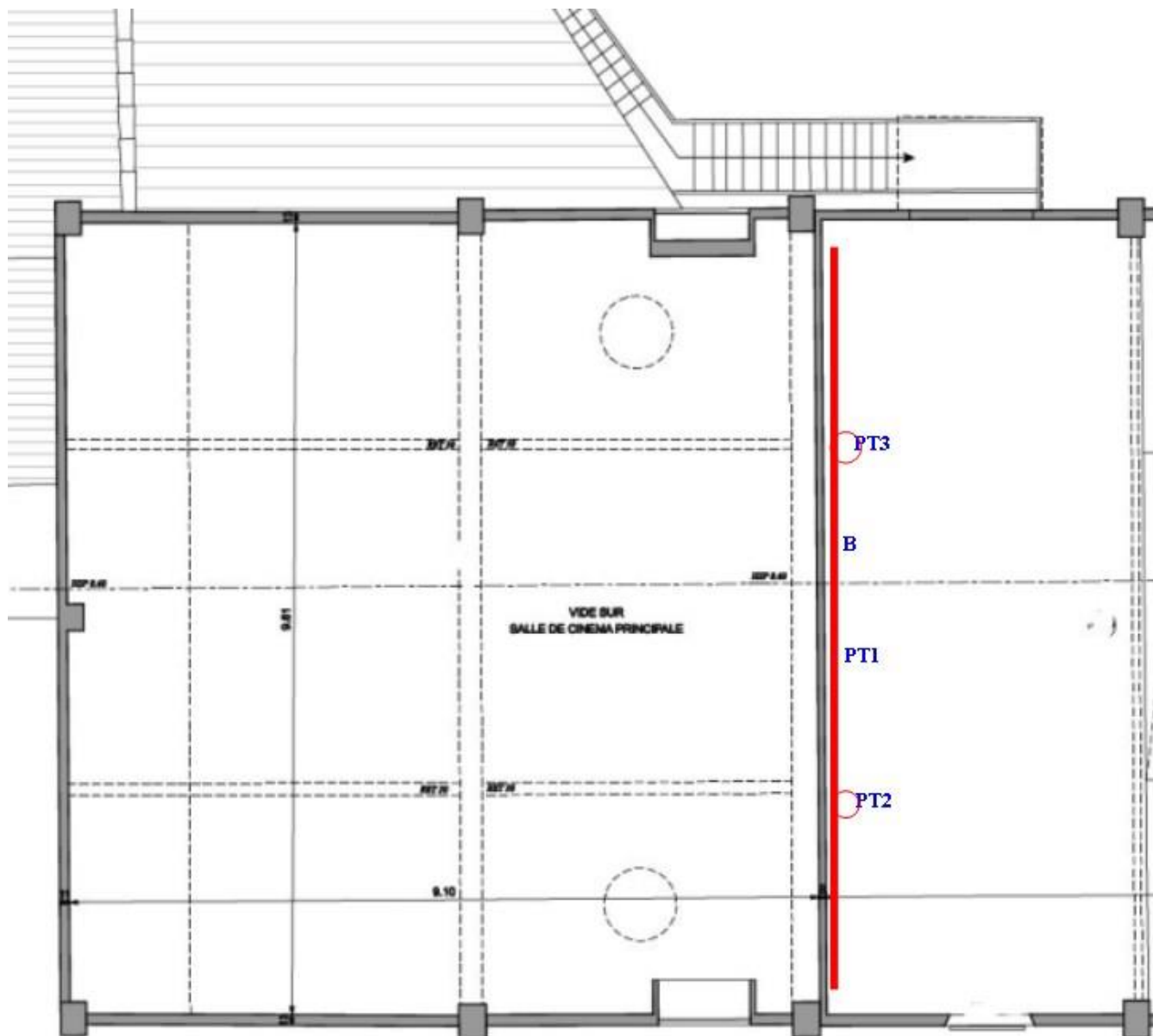
Localisation des mesures sur le croquis de repérage

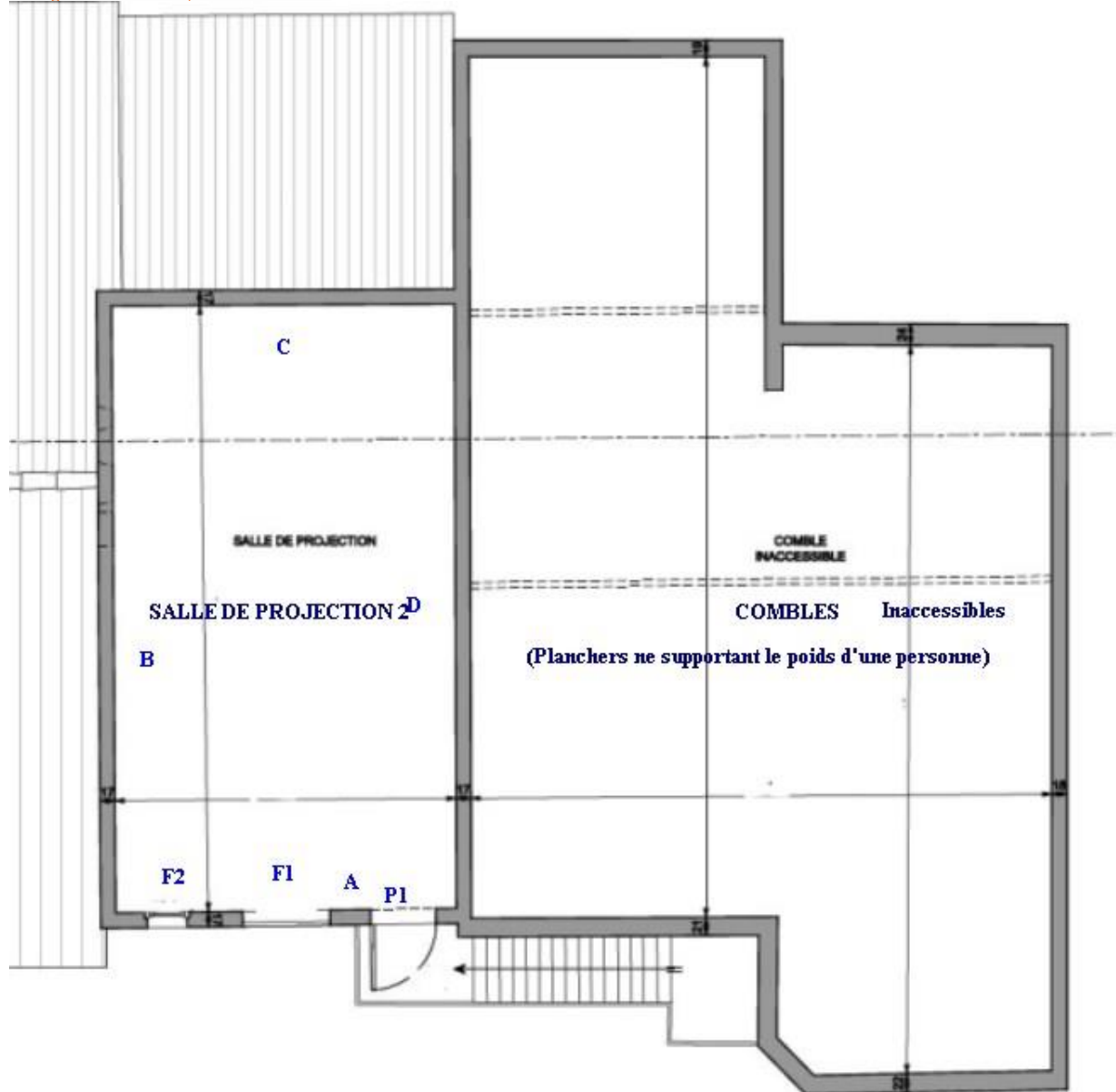












Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du repérage

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le repérage plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le repérage plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Annexe A **(normative)**

Liste de revêtements, matériaux et produits qu'il est recommandé de rechercher

A.1 Généralités

Au cours d'opérations de rénovation/réhabilitation ou de démolition, maintenance et entretien de bâtiments, deux types de matériaux peuvent être rencontrés :

- plomb métal (canalisation d'eau en plomb, nappe isolante, ornements, revêtements d'étanchéité en plomb : tables, bavettes, couvre-joints, solins, noquets...);
- peintures plombifères sur tout support (bois, plâtre, métal, ciment,...).

Le plomb peut être présent, principalement, sous forme de :

- hydrocarbonate de plomb (céruse) et sulfate de plomb dans les peintures de décoration notamment ;
- oxyde de plomb (minium) dans les peintures anticorrosion sur supports métalliques principalement ;
- acétate de plomb comme siccatif de peinture ou vernis ;
- chromates de plomb (pigments intégrés dans des formulations de peinture) ;
- plomb métallique.

A.2 Revêtements

- Peintures ;
- enduits ;
- vernis ;
- papiers (comprenant une feuille de plomb contrecollée) ;
- tissus muraux peints ;
- colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées).

A.3 Autres matériaux et produits

- Feuilles de plomb laminé :
 - couverture ;
 - accessoires de couverture ou d'étanchéité (exemple: bavette/couvertine/évacuations d'eaux pluviales/ cuvelage de douche, ...);
- isolation phonique ;

NF X 46-035

- canalisations en plomb (gaz, eau) ;
- sertissage de vitraux ;
- câbles gainés de plomb ;
- éléments décoratifs en plomb (sculptures, statues) ;
- etc.

NOTE Sur la base d'une étude du CSTB¹, 1994 peut être retenue comme date au-delà de laquelle la présence de plomb dans les peintures décoratives pour le bâtiment est très peu probable. Après 1994, il peut subsister du plomb dans des peintures techniques, tels que des revêtements anticorrosion ou des peintures de marquages pour le sol ou les murs. Aujourd'hui encore, des composés du plomb peuvent être présents dans certaines peintures techniques. Par exemple, le jaune de sulfochrome de plomb (C.I. pigment yellow 34) et le rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C.I. red 104, pigments jaune, orange, rouge vifs) restent utilisables comme pigments dans certaines peintures à usages industriels et professionnels destinées aux surfaces métalliques et au marquage routier.

¹ Étude CSTB : Jean-Paul Lucas et al. 2011. Étude Plomb- Habitat. Contamination par le plomb des logements français abritant au moins un enfant âgé de 6 mois à 6 ans. Rapport final.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Article R 271-3 du Code de la Construction et de l'habitation (CCH)

Je soussigné Edouard BOUDSOCQ, gérant de la SARL EXPERT'IMO, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation*.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements, pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des états, constats et/ou diagnostics du Dossier de, Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, j'indique sur chaque dossier les références des états de compétences validés par la certification de l'opérateur qui sont vérifiables sur le site internet de l'organisme certificateur désigné. J'indique également les références de mon assurance ainsi que sa date de validité.

L'ensemble de ces documents peut être fourni à première demande.

* Article introduisant les garanties de compétence (via la certification de personnes), d'organisation et de moyens appropriés, la souscription à une assurance dans les conditions prévues à l'article R 271-2 et l'exigence d'impartialité et d'indépendance.

EXPERT'IMO
53 Bd des Martyrs de la Résistance
83300 DRAGUIGNAN
☎ 06 68 12 83 83 / 06 60 62 04 63
expertimo.83@gmail.com
922 170 303 RCS Draguignan



ATTESTATION
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583931804

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

EXPERT'IMO
53 BOULEVARD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
83300 DRAGUIGNAN
Adhérent n°C074

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583931804C074.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mèrle (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cas contraire aucune garantie ne sera accordée
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n°2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrément par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit Energétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neufs
- Le Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)

- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

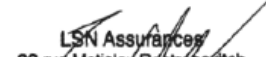
Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 21 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 386 103 000 - N°ORIAS 07 000 473